



**Conseil communal
de Duillier**

Procès-verbal

Duillier, le 30 juin 2026

Séance du Conseil communal du jeudi 18 juin 2026

Salle communale de Duillier

Mme la Présidente, Stéphanie Guidi, ouvre la seizième et ultime séance de la législature à 20h10. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité et à Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale. Elle déplore qu'il n'y ait pas de public.

Elle remercie chacune et chacun d'avoir répondu présent à la convocation qui lui a été adressée ainsi que MM. N. Paunovic et A. Zähringer pour la mise en place de la salle.

Mme la Présidente ouvre la séance par les paroles suivantes :

"A l'heure où certaines et certains de vous se préparent à quitter le Conseil, je voudrais, une fois n'est pas coutume saluer l'engagement, le temps et le travail consacrés aux discussions durant cette législature et peut-être même les précédentes. C'est grâce à vous aussi que la Commune de Duillier rayonne sereinement.

Alors je salue l'engagement de celles et ceux parmi nous qui "remplissent" et me réjouis du temps et du travail que nous allons partager avec les nouvelles recrues du Conseil qui ont prêté serment la semaine dernière.

Merci à chaque membre de cette assemblée pour sa participation, sa contribution, passées, présentes et à venir !"

1. Présences

A l'appel, 29 membres sont présents et 11 sont excusés : Mmes J. Jain, S. Humbert et J. Tissot ainsi que MM. F. Alessandrini, E. Blein, F. De Giorgi, Y. Hauser, S. Maillard, J.-D. Macherel, R. Rüesch et L. Wantellet.

Il y a 5 absents : Mmes C. Chagneau-Vigneron et N. Schrag ainsi que MM. Ch. Chambordon, Y. Humbert et N. Lamacchia.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande si l'ordre du jour reçu convient à l'Assemblée.

Personne ne s'y opposant,

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 26 mars 2026

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal.

M. A. Uldry aimerait relever une petite "coquille" à la page 3. Dans les communications de Mme C. Vanat Gachet, il manque le mot "Parc" dans le titre du premier chapitre.

Avec cette remarque qui sera prise en compte, le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est adopté à une large majorité avec 3 abstentions

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente informe sur :

Les décès dans la commune

Il y a malheureusement un décès à déplorer. Il s'agit de M. Eric Miéville, né le 1^{er} mai 1941, qui nous a quittés le 12 avril dernier.

Une minute de silence est respectée en son honneur et celui de ses proches.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

La révision du PACom

"Nous vous informons que la CDAP a rejeté les recours pour les deux parcelles situées au Chemin du Four et la parcelle 18 située dans l'angle route de Genolier-Chemin de Panlièvre. Les propriétaires des parcelles au Chemin du Four ont décidé de ne pas recourir au Tribunal Fédéral. Nous n'avons, pour l'instant, pas d'informations quant aux intentions du propriétaire de la parcelle 18."

L'administration communale

"Mme Florine Hennard, que nous avons engagée pour remplacer Anna Törner Blanchoud comme préposée au Contrôle des habitants, a réussi avec brio sa période d'essai et prendra donc cette fonction au 1^{er} juillet 2026."

Le règlement du personnel

"Le règlement du personnel modifié que vous aviez accepté lors du Conseil Communal du 26 mars 2026 a été approuvé par le Conseil d'État et est entré en vigueur au 1^{er} juin 2026."

Un possible discours de fin de mandat

"Vu que fort probablement c'est mon dernier Conseil, j'ai été interpellé par différentes personnes qui voulaient savoir si j'allais faire un speech. Vous connaissez mon don pour ce genre d'exercice. Il y avait un article sur moi dans la Côte en début d'année. J'ai rédigé un article sur moi qui paraîtra dans le prochain Duilliéran. Je ne veux pas retarder l'apéritif qui suivra la fin de l'assemblée et que, possiblement, Madame la Présidente puisse libérer également les fans de la Nati pour le match contre la Bosnie, il n'y a pas de discours de ma part. Néanmoins, je remercie mes collègues, les conseillères et conseillers, actuels et du passé pour m'avoir accompagné et soutenu ces derniers 16 ans. Bien évidemment ces remerciements s'adressent également à nos employés chacune et chacun extraordinaires dans leurs fonctions."

- Mme Vanat-Gachet n'a pas de communications à transmettre.
- M. C. Bosson informe sur

La SEIC - Électricité

"Les nouvelles directives, exigences et prescriptions de sécurité de l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort) nous obligent de déplacer le transformateur 21 kV actuellement dans le centre communal, situé juste sous nos pieds. Afin de répondre à ces exigences, l'installation sera sortie du bâtiment et repositionnée à l'extérieur. Un aménagement spécifique est prévu à proximité du P'tit Chemin pour accueillir ce transformateur dans des conditions conformes et sécurisées."

L'APEC et la STEP

"Le projet de construction de la nouvelle STEP au Lavasson avance à grands pas et conformément au planning. Les deux passages délicats avec le micro-tunnelier sous les voies CFF ont été réalisés début mai et sans encombre."

L'eau sous pression

"Pour l'instant, les sources de Coinsins-Duillier ont toujours des débits intéressants. Nous fournissons encore en ce moment notre surplus au SI de Nyon. Il est vrai qu'au vu des prévisions météo, la situation hydrique ne va pas s'améliorer dans les semaines, voire les années à venir. Dans ce contexte, les SI de Nyon ont mené une étude sur le secteur des Pralies-Bucleis afin d'évaluer la possibilité d'injecter dans la nappe phréatique le surplus d'eau disponible une grande partie de l'année à l'échelle régionale. Les résultats obtenus étant probants, une demande a été déposée auprès de l'OFCO (Office de la consommation), qui l'a acceptée. Ce projet pourra donc suivre son cours."

- M. Ch. Challande n'a pas de communications, mais partage quelques propos avec l'Assemblée. (voir annexe 1)
- M. L. Bachelard informe sur :

La grippe aviaire

"Nous vous informons que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a décidé de lever les mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire à partir du 1^{er} avril 2026."

La lutte contre le moustique tigre

"La lutte contre le moustique tigre se poursuit dans le canton de Vaud et fait l'objet d'une surveillance régulière et particulièrement renforcée de mai à octobre. Le site internet www.moustiques-suisse.ch est à la disposition de la population pour signaler la présence de moustiques tigres et propose également de l'information tout comme votre commune qui est aussi à votre entière disposition."

Les projets d'horaire des transports publics

"Nous vous informons qu'à partir du 13 décembre 2026 un nouvel horaire des transports publics sera en vigueur et est actuellement en consultation. Le nombre de bus journalier sera identique à maintenant et il y aura simplement un changement d'horaire pour le dernier bus de la journée, et ceci dans les deux sens. En ce qui concerne le samedi, dimanche et jours fériés, là-aussi le nombre de bus journalier sera identique à maintenant et l'horaire du dernier bus sera aussi modifié, et ceci pour les deux sens. Par contre, les heures de départ pour chaque horaire seront avancées de 30 minutes et ceci dans les deux sens."

Le poste mobile de la Gendarmerie

"Les buts du poste mobile de la gendarmerie sont de lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible d'un véhicule et de son équipage aux endroits clés et d'offrir aux citoyens des services comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels et des conseils de prévention. Le poste mobile de la gendarmerie a été présent à Duillier le mardi 14 avril 2026 de 14h à 17h et le mardi 2 juin 2026 de 13h30 à 15h45. A nouveau, rien de spécial n'a été signalé lors de ces deux passages et un gendarme a même relaté dans son dernier rapport que la situation est calme, les citoyens sont satisfaits de l'ambiance du village. Vive Duillier !

Les contrôles radar de la Gendarmerie

"La gendarmerie vaudoise a procédé à un contrôle radar, sur la Route de Trélex, Les Bucleis, en date du jeudi 19 mars 2026 de 10h35 à 12h20. 140 véhicules ont été contrôlés pour 13 conducteurs dénoncés, soit un taux d'infractions de 9,29%, supérieur aux taux du canton pour la même période de 2,47%.

La gendarmerie vaudoise a procédé à un 2^{ème} contrôle radar, cette fois-ci au Chemin Sous-Servaz, en date du vendredi 20 mars 2026 de 6h20 à 7h35. 16 véhicules ont été contrôlés pour 2 conducteurs dénoncés soit un taux d'infractions de 12,50%, supérieur aux taux du canton pour la même période de 2,47%.

La gendarmerie vaudoise a procédé à un 3^{ème} contrôle radar, cette fois-ci au Chemin de Panlièvre, en date du mardi 14 avril 2026 de 6h55 à 8h00. 41 véhicules ont été contrôlés pour aucun conducteur dénoncé, le taux du canton pour la même période était de 2,97%. Encore une fois, nous voici de bons élèves..."

Les radars communaux

"Voici les résultats de nos deux radars communaux pour les mois de mars 2026 à mai 2026 :

- Chemin Sous-Servaz 8 côté Lausanne – mars 2026 - limitation de vitesse 30 km/h
Trafic moyen quotidien 124 véhicules / 34,78% d'excès de vitesse dont 13% supérieur à 36 km/h
vitesse maximum contrôlée 64 km/h
- Route de Trélex 14 côté Jura – mars 2026 - limitation de vitesse 50 km/h
Trafic moyen quotidien 600 véhicules / 29,69% d'excès de vitesse dont 8% supérieur à 61 Km/h
vitesse maximum contrôlée 216 km/h
- Rue de la Rigolette 4 côté Jura – avril 2026 – limitation de vitesse 30 km/h
Trafic moyen quotidien 113 véhicules / 35,45% d'excès de vitesse dont 11% supérieur à 36 km/h
vitesse maximum contrôlée 77 km/h
- Chemin de Panlièvre 18 – avril 2026 - limitation de vitesse 30 km/h
Trafic moyen quotidien 56 véhicules / 26,74% d'excès de vitesse dont 11% supérieur à 36 km/h
vitesse maximum contrôlée 79 km/h
- Chemin Sous-Servaz 12 côté Genève – mai 2026 - limitation de vitesse 30 km/h
Trafic moyen quotidien 45 véhicules / 37,44% d'excès de vitesse dont 18% supérieur à 36 km/h
vitesse maximum contrôlée 68 km/h
- Route de Trélex 14 côté Lac - mai 2026 - limitation de vitesse 50 km/h
Trafic moyen quotidien 574 véhicules / 17,09% d'excès de vitesse dont 17% supérieur à 61 Km/h vitesse maximum contrôlée 118 km/h"

6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

APEC

M. O. Dupuis rapporte sur l'assemblée de l'APEC du 20 mai 2026 à St-Cergue :

- *Les communications du CoDir concernant la construction de la STEP :*
 - Le sondage archéologique sur le site de construction - rien à signaler
 - L'état d'avancement du chantier et la sécurisation du site
 - Le décapage et le stockage des horizons A et B (couches de terre)
 - L'avancée des travaux de terrassement - à 50%
 - La déviation du collecteur de L'OFROU - en cours de finition
 - La première pose de conduite coté Est et Ouest
 - L'installation de la première grue et d'une centrale à béton
 - La réalisation des bétons maigre pour le prétraitement et les biologies, suite à la réalisation des radiers béton pour le prétraitement et réalisation des fonds des 3 digesteurs.
 - La réalisation du réseau EC et EU - terminée
 - L'alimentation en eau sous pression, SEIC, ThermorésÔ achevés à 90%, le solde sera terminé aux environs de fin juillet
 - Les travaux en cours sur le franchissement du Lavasson (Fossé anti-char) côté sud de la futur STEP
 - Les travaux du micro-tunnelier sous voie CFF 2 X 33m - terminé
 - Les travaux en cours du micro-tunnelier 2 x 160m pour le passage du verger au sud de la STEP - fin des travaux prévue pour fin juillet

- La possibilité de suivre l'avancement des travaux sur le lien www.apec-gland.ch
- Les dépenses à ce jour sur le préavis d'étude sont bouclées avec un montant de 8'559'017 sur 8'560'000 prévus, soit un solde de 983.- Au sujet des dépenses du crédit de réalisation, à ce jour 4'164'186.- ont été dépensés sur 92'165'160 prévu.

Le préavis n°20 relatif au compte de l'exercice 2025 a été accepté à l'unanimité.

Un nouveau directeur au sein de l'APEC en la personne de M. Alexis Huret, ingénieur chimiste, a été engagé et Mme Nathalie Widmer pour la fonction de boursière.

"Chères conseillères et chers conseillers, ce soir est mon dernier rapport de séance intercommunale de L'APEC. Durant 5 ans cela a été un réel plaisir de suivre les dossiers et les assemblées de cette association intercommunal en tant que délégué. Je souhaite à mon successeur, M. Daniel Grenno, beaucoup de plaisir à suivre les futures séances de l'APEC."

Conseil Intercommunal de Région de Nyon

Mme Ch. Trolliet informe sur

Le bilan de législature présenté par le Comité de Direction a présenté le bilan de législature. Le Président de Nyon Région a précisé que les objectifs institutionnels fixés en 2021 ont été atteints. Nyon Région a assaini ses finances et pérennisé le dispositif d'investissements solidaire, DISREN. Le Comité de Direction, par la voix de ses membres, s'est déclaré réjoui du travail et des projets qui ont vu le jour ces 5 dernières années ainsi que de ceux qui ont été initiés dans les domaines de la mobilité, du territoire, de l'environnement, de l'économie, du tourisme, de la culture, du sport et de la communication.

Le [rapport d'activité](#) 2025 ainsi que sur

Le préavis 65-2026 "Comptes 2025"

Les comptes ont été adoptés à une très large majorité.

Le préavis 66-2025-FRM "Demande de crédit de CHF 466'774.- TTC pour le financement de courses de bus expérimentales à l'horaire 2027 -2028"

A la suite du changement d'horaire CFF 2025, le travail partenarial engagé entre les services de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), les transporteurs (NStCM-TPN et CarPostal) et Région de Nyon s'est poursuivi. Différents ateliers de travail ont eu lieu avec les communes de plusieurs lignes régionales au printemps et à l'été 2025, afin d'identifier les améliorations à apporter en matière d'exploitation ainsi que les opportunités de développement d'offres.

La demande de crédit du préavis 66 concerne le financement de courses expérimentales circulant sur les lignes de bus régionales 10.813, 10.815, 10.835 et 10.836 pour la période biennale 2027-2028 et répond pleinement à l'objectif de renforcement de l'offre de transports publics identifié dans le cadre du nouveau fonds régional pour la mobilité. Le développement de ce type d'offres favorise un changement de comportement chez les usagers et usagères qui délaissent plus facilement leur voiture au profit des transports publics et encourage ainsi le report modal.

Le préavis 67-2026 "Projet pour l'accessibilité culturelle dans le district de Nyon"

Le présent préavis porte sur un projet pilote de renforcement de l'accessibilité culturelle à l'échelle du district de Nyon. Répondant à une demande des institutions culturelles, il propose de mettre en place, en lien avec les acteurs spécialisés et les publics concernés, un dispositif régional d'accompagnement en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Le projet permet ainsi aux institutions culturelles du district de développer une offre en cohérence avec la politique culturelle régionale et les orientations cantonales en faveur d'une culture inclusive, et contribue à élargir les publics qui peuvent effectivement bénéficier de la vie culturelle du territoire.

Le préavis 68-2026: "Convention pour l'exploitation et le développement touristique du Parc animalier de la Garenne"

A la demande de la Fondation du parc zoologique la Garenne, Région de Nyon propose la mise en place d'une convention pluriannuelle afin de soutenir financièrement, par le biais du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), l'exploitation et la maintenance du parc ainsi que la réalisation de nouvelles offres touristiques et d'animations.

L'établissement d'une convention répond aux principaux objectifs suivants :

- Définir un cadre clair et pluriannuel de collaboration entre la Région et la Fondation du parc zoologique la Garenne
- Assurer une meilleure prévisibilité budgétaire pour la Fondation
- Soutenir les projets permettant d'améliorer la qualité de l'offre touristique ainsi que les conditions d'accueil du public
- Assurer la maintenance et le maintien aux normes de l'établissement
- Renforcer l'animation touristique au sein du parc, encourager l'innovation et l'adaptation de l'offre touristique au fil des saisons
- Développer l'image et la notoriété touristique du parc animalier.

Nyon Région soutiendra dès lors les activités du Parc animalier de la Garenne à hauteur de CHF 50'000 maximum/an sur la période 2026 à 2029, soit un total de CHF 200'000.- maximum.

Le préavis 69-2026-DISREN "Demande de crédit de CHF 56'088.- pour la création d'aménagements pour modes doux sur la RC11 à Eysins"

Les travaux de requalification sur la RC 11 à Eysins visent à créer un itinéraire continu pour les modes doux avec un éclairage public dédié,

Le projet est cofinancé par la Commune d'Eysins en tant que maître d'ouvrage, la Confédération à travers le projet d'agglomération du Grand Genève, ainsi que le Canton. La participation de Région de Nyon à travers le cercle solidaire DISREN viendra subventionner la part à charge de la Commune pour les aménagements liés à la mobilité douce.

Une interpellation a été déposée, visant à exclure la présence de représentants des communes de cercles porteurs lors de la nomination des commissions ad hoc. Cette interpellation sera déposée pour étude, au dossier de la future commission en charge de la prochaine révisions des statuts de Nyon Région.

Conseil Intercommunal de l'ORPC

Mme Ch. Trolliet informe sur la séance du Conseil Intercommunal de l'ORPC qui s'est tenue le 25 mars dernier à Gilly.

Un seul préavis à l'ordre du jour.

Préavis N° 19 - 2021 "Comptes 2025" : Les comptes 2025 ont été adoptés à l'unanimité

Un postulat intitulé "Accès sécurisé pour la caserne" a été déposé.

Il concerne les astreints qui ne peuvent pas bénéficier d'un arrêt de bus à la caserne. Un contact a été pris avec les TPN, la caserne n'est pas sur l'itinéraire des bus et ils ne peuvent pas modifier leurs horaires en conséquence.

Les astreints en véhicules privés doivent actuellement garer leurs voitures sur la route de Gland et soit traverser un chemin herbeux, soit marcher sur la même route cantonale pour rejoindre la caserne. Il est donc important qu'un itinéraire soit proposé pour la sécurité des véhicules et des soldats.

Ce postulat a été accepté à la majorité. Il a été renvoyé au CODIR pour étude et rapport.

Concernant le crédit accordé en septembre 2025, pour la 2ème phase des rénovations du bâtiment du CEP. : il n'a pas été possible de réaliser la totalité des travaux prévus en 2026 comme espérés. La reprise de ces derniers se fera durant la nouvelle législature.

Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)

M. R. Schenker n'était pas présent à la dernière séance de l'AISE. En suivant le lien <https://www.aise-ud.ch/f/conseil-intercommunal/2026.asp> les personnes intéressées auront accès à tous les documents en lien avec cette séance.

7. Préavis N° 03-2026 "Gestion et comptes 2025"

Mme la Présidente demande au rapporteur de la CoGesFin de lire le rapport de la commission.

M. A. Uldry en fait lecture et propose d'accepter le préavis 03-2026 et de donner décharge à la Municipalité et à la CoGesFin pour la gestion et les comptes de l'année 2025.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 03-2026 est adopté à l'unanimité

8. Préavis N° 01-2026 du Bureau du Conseil "Indemnités pour les membres du Conseil Communal"

Mme la Présidente aimerait préciser que

"Le préavis qui vous est soumis par le Bureau du Conseil propose l'instauration d'un défraiement pour les membres des commissions permanentes, des commissions ad hoc ainsi que pour les délégués aux associations intercommunales qui ne sont pas déjà défrayés.

Cette proposition part d'un constat simple : les commissions jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre Conseil communal.

Les membres qui y siègent consacrent du temps à l'étude des dossiers, participent aux séances de commission, analysent les projets qui leur sont soumis et formulent des recommandations qui contribuent directement à la qualité de nos décisions.

Cet engagement représente une charge supplémentaire assumée à titre bénévole jusqu'à présent.

Le montant proposé est volontairement modeste. Il ne s'agit, ni d'un salaire, ni d'une rémunération, mais d'une reconnaissance symbolique de l'investissement consenti et de la contribution apportée au bon fonctionnement de nos institutions.

Cette proposition repose également sur un principe d'équité : les travaux de commission impliquent un investissement complémentaire qu'il paraît légitime de reconnaître.

Par ailleurs, la mesure proposée s'inscrit dans une pratique déjà répandue dans de nombreuses communes de la région et son impact financier demeure limité et parfaitement maîtrisé."

Elle demande aux deux rapporteurs de lire le rapport des commissions CoGesFin et ad hoc.

Mme H. Surber lit le rapport de la CoGesFin et propose d'accepter le préavis 01-2026 du Bureau du Conseil.

M. R. Schenker propose également d'accepter ce préavis après lecture du rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte par Mme la Présidente.

M. O. Chambaz a bien entendu les divers propos concernant ce préavis. Ce qui est de la commission ad hoc, il lui semble qu'il y a peut-être un manque de précision dans son rapport lorsqu'il est dit "membres de

commissions externes". Selon sa compréhension, il s'agit des délégués, qui font éventuellement partie d'une commission au sein du Conseil intercommunal et qui ne sont pas défrayés.

M. P. Berger revient sur la rétribution de 30.- pour les commissions et les rapports. S'agit-il d'un versement de 30.- pour toute la commission ou pour chaque membre ?

Mme la Présidente lui répond que cela est précisé dans le préavis et qu'il est bien question d'une somme pour chaque membre de la commission et par traitement du préavis.

Mme P. Maye était dubitative lors de l'annonce de la nomination d'une commission pour ce préavis, mais elle a attendu de recevoir tous les documents pour ce faire une idée. Pour elle, c'est au sein des commissions qu'elle a pu apprécier et exercer pleinement son rôle de conseillère. Les séances de travail entre conseillers, les échanges avec la Municipalité et le Greffe, ainsi que les recherches entreprises ont enrichi ses connaissances et lui ont permis de cerner au mieux les dossiers à défendre ou à rejeter. Oui, cela demande un peu plus de temps que les trois ou quatre séances du Conseil annuelles, mais c'est un engagement profondément gratifiant. L'indemnité de Fr. 30.- par préavis et par membre, lui semble disproportionnée, à l'exception de la Commission de gestion et des finances, qui est fortement sollicitée tout au long de la législature. En revanche, les autres modifications proposées lui semblent sensées et justifiées. Elle s'interroge néanmoins sur la légitimité de cette assemblée à se prononcer sur ces questions de rémunération. Nous sommes en fin de législature, et il nous est demandé de décider pour les prochains membres du Conseil, qui seront majoritairement renouvelés pour 2026-2031. Ne serait-il pas plus judicieux de laisser ces derniers choisir eux-mêmes leur mode de fonctionnement pour les cinq prochaines années ?

Mme la Présidente insiste sur le fait que, quel que soit la commission qui est engagée, permanente ou ad hoc, un travail est effectué et pour reconnaître le temps consacré un défrayement est donc proposé. Le fait de présenter ce préavis en fin de législature a permis d'effectuer un travail de réflexion au sein du Bureau élargi actuel, pour les cinq prochaines années. Les deux rapports des commissions étant positifs, chacun est bien entendu libre de voter selon sa propre conviction.

M. O. Chambaz revient sur l'indemnité allouée aux commissions. Selon sa lecture du point 4 du préavis, il est question d'un défraiement pour la commission et pas par membre de la commission.

Mme la Présidente reprecise bien les choses en passant en revue les différents items de ces défraiements qui seront spécifiquement précisés dans le procès-verbal.

M. le Syndic se permet d'apporter quelques précisions, même si la Municipalité n'est pas concernée par cet objet. Les membres du Conseil voteront, in fine, sur les conclusions du préavis et pas sur des précisions qui figureront dans le procès-verbal. Il faut donc savoir ce qu'il advient de ce préavis.

M. O. Dupuis demande s'il n'y aurait pas possibilité d'amender le préavis en précisant les points qui font défaut.

Mme la Présidente garde ce point en suspens.

M. J. Elmer aimerait, d'une part, savoir comment, au point 5 du préavis, le montant de 1'600.- pour les commissions a été calculé. D'autre part, il imagine que le défraiement est dû uniquement aux membres des commissions et délégations présents lors des séances.

Mme la Présidente lui répond que pour les 1'600.- un calcul a été effectué en se basant sur le nombre de séances de commissions de ces trois dernières années. Elle confirme que ce sont bien uniquement les membres présents qui sont défrayés. La responsabilité de transmettre ces informations au Bureau incombera au président de la commission.

M. J. Elmer n'a pas l'impression que les nouveaux membres du Conseil assermentés le 4 juin dernier manifestaient un besoin fondamental d'être défrayé pour leur travail au sein du Conseil. D'autre part, même si les montants cités ne sont pas énormes, il pense que ces sommes pourraient être utilisées pour autre chose.

Mme la Présidente rappelle encore une fois les motivations qui ont amené à la présentation de ce préavis.

M. A. Uldry aimerait préciser que la CoGesFin a évoqué cette répartition des 30.- par membre et non pas par commission et elle l'a bien compris comme cela. Il détaille comment cela se passerait pour cette commission qui compte cinq membres. Il rappelle également que des sondages ont été effectués dans les communes environnantes afin d'arriver à ce chiffre de 30.-. Concernant la rédaction du rapport, les membres de la commission n'ont pas voulu entrer dans ces détails. Le fait de débattre sur ce préavis en juin pour la nouvelle législature a été assimilé au fonctionnement de la votation du budget ou des comptes qui sont ou seront à cheval sur deux législatures.

M. D. Grenno fait partie de plusieurs associations ou corps, comme les pompiers. Les 30.- proposés lui paraissent tout à fait correctes, sachant que parfois les réunions durent plutôt 5 heures que 3 heures. Pour les plus jeunes, cette somme pourrait être intéressante et peut éventuellement être réinvestie dans les commerces du village.

Mme la Présidente demande si les membres du Conseil souhaitent amender le préavis 01-2026 du Bureau du Conseil.

M. O. Chambaz pense que ce sujet est une nouveauté pour notre commune et si on veut faire les choses, il faut les faire correctement. Les nouveaux membres du Conseil ne sont pas présents ce soir et n'auront pas les informations concernant les divers échanges de ce débat. Il faudrait pouvoir éviter les discussions de ce soir lors du début de la prochaine législature. Il propose donc que ce préavis soit retiré ou qu'il soit amendé avec les précisions nécessaires.

Mme la Présidente suspend la séance afin de réunir le Bureau du Conseil.

Après consultation des membres du Bureau, Mme la Présidente informe l'Assemblée que le préavis est retiré et qu'il sera présenté à une date ultérieure.

Le préavis N° 01-2026 du Bureau du Conseil est retiré par Mme la Présidente
--

9. Divers et propositions individuelles

M. A. Uldry est surpris de ne pas avoir eu de nouvelles sur l'avancement de la construction de la nouvelle école. Il se demande si ce gros projet sera prêt pour la rentrée et si une inauguration publique, avec visite, pourra avoir lieu.

Mme C. Vanat Gachet informe que le bâtiment est prêt, qu'il sera opérationnel pour la rentrée d'août, tant pour les classes que pour l'UAPE, qui pourra déménager. Les aménagements extérieurs devront encore être finalisés. Une inauguration en bonne et due forme aura lieu sur l'automne, pour les Autorités et la population.

Mme P. Maye aimerait savoir ce qu'il va advenir de la parcelle N° 9 et si la Municipalité a des projets, sachant qu'il y a un délai pour leurs réalisations.

M. le Syndic précise que cette parcelle fait partie du Plan de Quartier "Vieux-Quartier" qui a été maintenue par le Canton dans le cadre du PACom. La Commune a effectivement 12 ans pour réaliser quelque chose. Il faut maintenant voir ce qui va se décider à ce niveau, avec toutes les parcelles alentour concernées. La Commune devra alors se décider sur ce qu'elle veut réaliser sur cette parcelle. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

M. J. Elmer voudrait remercier la Municipalité pour sa présence et sa participation aux promotions des classes de Duillier.

Il revient sur une question déjà posée lors du dernier Conseil : qu'en est-il de la gestion des places de stationnement sur le Chemin de Panlièvre. La Municipalité a-t-elle pu concocter quelque chose à ce niveau.

M. Ch. Challande revient sur la question précédente de la parcelle N° 9 et informe qu'une petite étude de faisabilité a été menée, mais a été abandonnée. Concernant le parcage sur le Chemin de Panlièvre, rien n'a été fait à l'heure actuelle. Néanmoins, notre employé communal est habilité à prononcer des dénonciations, mais

la procédure est lourde. A terme, il faudrait voir avec les communes environnantes si l'engagement d'une personne dédiée serait une solution. Ce dossier va certainement passer d'une législature à l'autre.

M. le Syndic complète, sur la question de M. J. Elmer, que la loi actuelle ne permet pas d'avoir deux places de stationnement par appartement. Ce problème n'est donc pas du ressort de la Commune, mais bien des promoteurs et des propriétaires, sachant que le législateur cantonal veut inciter les citoyens à la mobilité douce ou les transports publics et réduire le nombre de voitures. Dans tous les cas, ce n'est pas aux communes de créer des places de stationnement pour les privés.

Mme M. Stüssi aimerait savoir si la Commune a un véritable impact sur les nouveaux horaires des transports publics. En effet, il arrive que le bus ou les trains directs ne soient plus là s'il y a des retards sur les grands axes.

M. L. Bachelard précise que tout un chacun a la possibilité de s'exprimer sur les envies et les besoins en lien avec les transports publics lors de la consultation publique. Ce qu'il advient des différents commentaires à ce niveau, il n'en sait rien. Néanmoins, un tableau explicatif sur les horaires existe et il est prêt à le transmettre à qui le souhaite.

Mme J. Lehmann revient sur les horaires des bus et de certains trous assez conséquents pour les élèves scolarisés à Begnins. Pourrait-on modifier éventuellement les horaires des classes secondaires pour se calquer sur ceux des bus afin d'éviter de longs temps d'attente aux enfants ? Elle sait que cela s'est fait ailleurs.

Mme C. Vanat Gachet rappelle les coûts des transports. Les élèves du secondaire qui finissent à 14h sont très peu nombreux. Cette année, ce sont 2-3 élèves par semaine qui attendent dans un local aménagé dans le collège. Il n'y a pas de possibilité d'adapter tous les horaires CarPostal à ceux de l'école, pour une question de coûts.

Mme J. Lehmann a remarqué, en passant devant le terrain de football, qu'il n'y a plus le panneau indiquant une surveillance du site.

M. L. Bachelard lui répond qu'effectivement, lors de la surveillance par le SIR ce panneau existait. Il rappelle que le contrat avec cette entreprise a été résilié en décembre 2025 et que de ce fait le panneau a dû être enlevé.

Mme J. Lehmann revient sur la mobilité douce entre les communes de Duillier et de Trélex et du projet de chemin piétonnier. Qu'en est-il ?

M. C. Bosson affirme que les choses avancent, mais qu'un autre projet concernant des conduites pour du biogaz s'est greffé là-dessus. Des contacts ont été établis dernièrement avec le propriétaire pour la réalisation de ce projet.

Mme J. Lehmann revient sur les horaires des placements des radars sur divers endroits de la commune qui sont souvent placés tôt le matin. Elle aimerait savoir si d'autres plages horaires seraient possibles.

M. L. Bachelard précise que la Gendarmerie vaudoise fait comme elle veut et qu'elle s'organise à l'interne pour la mise en place des radars et leurs horaires.

M. A. Uldry voudrait rebondir sur la mobilité douce et les places de stationnement liées éventuellement à la consultation concernant les horaires des transports publics. Sachant qu'il y aura une centaine d'habitants en plus prochainement, il se demande s'il n'y a pas de moyens de pression concernant les cadences ou des améliorations au niveau de la capacité des bus, plus petits ou grands.

M. L. Bachelard rappelle que la consultation concernant les horaires prenait fin le 9 juin dernier. Il peut bien essayer d'intervenir et de faire quelque chose avec ce qui a été soulevé ce soir, mais il craint que cela soit peine perdue.

Mme C. Vanat Gachet rappelle que la ligne 820 est celle qui dessert notre commune, mais également toutes celles du haut. L'instauration de bus navette ou de petits bus ne sera, à son avis, jamais acceptés sachant que tout est lié.

Mme A. Wantellet se demande s'il ne serait pas possible de se rapprocher des autres communes, l'union faisant la force, afin de déposer un certain nombre de demandes et d'aménagements en fonction des soucis locaux.

M. L. Bachelard n'a pas grand-chose à dire, connaissant ce problème. Des contacts avec CarPostal peuvent être pris. Il faut savoir que les autres communes de la ligne 820 ont deux possibilités : l'une sur Nyon et l'autre sur Gland. Seules notre commune et celle de Coinsins n'ont pas ce choix.

Mme Ch. Trolliet précise, d'expérience, qu'il n'est pas facile de faire modifier les horaires. Il n'y a largement pas que CarPostal qui est impliqué dans les décisions par rapport aux horaires. Il y a une synergie entre CarPostal, TPN, Nyon-Cergue, les CFF et particulièrement les services de la mobilité du Canton et l'office fédéral des transports. Ce sont les acteurs en charge de la planification des nouveaux horaires et les communes ont relativement peu de pouvoir individuellement dans ces décisions.

M. L. Bachelard est un peu surpris par ces propos en lien avec les lignes expérimentales annoncées par Nyon Région lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal.

Mme la Présidente demande s'il y a des bus prévus pour les soirées à Paléo.

Mme C. Vanat Gachet a approché Paléo qui n'a pas donné suite. Néanmoins, la Municipalité a décidé de reconduire les navettes pour le Paléo. Les horaires se trouvent expliqués dans le prochain numéro du Duilliéran. Elle ne veut pas en dévoiler son contenu et encourage les personnes présentes à le lire de manière approfondie.

Mme M. Mugnier aimerait adresser quelques mots à l'Assemblée. (voir annexe 2)

Mme la Présidente adresse quelques mots à M. le Syndic, M. Michel Peytregnet. (voir annexe 3)

Mme C. Vanat Gachet s'adresse à M. Ch. Challande. (voir annexe 4)

M. C. Bosson transmet quelques mots à M. Michel Peytregnet. (voir annexe 5)

La parole n'étant plus sollicitée, elle souhaite rappeler que la prochaine Assemblée inaugurale de la nouvelle législature se tiendra le jeudi 24 septembre à 20h.

Mais avant de clore cette séance, elle aimerait saluer et remercier au nom du Conseil notre doyenne sortante, qui n'a pas manqué une seule séance et dont la joie et l'enthousiasme vont beaucoup manquer à l'assemblée.

La séance est levée à 22h20

Au nom du Conseil communal

La Présidente

Le Secrétaire

Stéphanie Guidi

Andres Zähringer

Annexe 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chère et chers collègues,
Chers amis,

Je n'ai pas de communication particulière à l'occasion de ce Conseil, particulier.

Particulier, parce que c'est mon dernier, après 15 ans à avoir été assis en face de vous, quelques quatre fois par année. Mais je vous rassure, ça n'a jamais été désagréable ...

Et aussi du fait que ce sont mes dernières communications...

Aussi, je ne me voyais pas vous abandonner comme ça, sans vous dire quelques mots.

Dans 12 jours, ça sera le moment pour moi de poser mon stylo, de fermer quelques classeurs... et de laisser à d'autres le plaisir de découvrir qu'un "petit dossier vite réglé" dans une commune peut, parfois, vous occuper plusieurs mois, voire des années !

Ces 15 ans ont passé vite, trop vite. Ils ont été remplis de séances, de discussions, de décisions, de projets... et parfois aussi, de ces fameux moments où l'on se dit : « Bon... on va y réfléchir et on verra demain », une méthode bien vaudoise qui a souvent fait ses preuves !

Plus sérieusement, j'ai éprouvé énormément de plaisir et de fierté à exercer cette fonction. Servir sa commune, ce n'est pas toujours visible, ce n'est pas toujours simple, mais c'est une magnifique aventure humaine.

J'ai eu la chance de travailler avec une équipe municipale motivée, soudée et engagée. Nous avons parfois eu des avis différents — heureusement d'ailleurs, sinon les séances auraient été trop courtes et on n'aurait même pas mérité le verre de chasselas à la fin ! — mais nous avons toujours avancé avec le même objectif : faire au mieux pour Duillier et ses habitants.

Merci les collègues !

Ensemble, nous avons réalisé de belles choses, mené des projets importants et apporté notre petite pierre à l'édifice. Comme souvent dans une commune, certains dossiers ont demandé un peu plus de temps, quelques séances supplémentaires... et parfois un budget qui nous a rappelé que les surprises n'existent pas seulement dans les cadeaux d'anniversaire !

Je tiens à remercier sincèrement le Conseil communal pour la collaboration et les échanges durant toutes ces années. Vos remarques, vos questions et votre engagement sont essentiels à la bonne marche de notre commune.

Aujourd'hui, une page se tourne pour moi. Je pars avec beaucoup de beaux souvenirs, quelques anecdotes de Municipalité — dont certaines resteront bien entendu couvertes par le secret de fonction... ce qui soulagera finalement tout le monde !

Je souhaite plein succès à mes trois collègues qui remplissent ainsi qu'à Marie et Olivier qui les rejoindront. Prenez soin de cette belle commune de Duillier, gardez l'esprit d'équipe, l'écoute et, surtout, le bon sens...

Et aussi une bonne dose de patience, ça peut toujours servir !

Quant à moi, je vais maintenant découvrir une nouvelle expérience : regarder certains dossiers depuis l'extérieur... et essayer de ne pas dire trop souvent : « Ah, nous à l'époque, on faisait comme ça ! »

Merci à toutes et à tous pour ces 15 magnifiques années. Je quitte cette fonction avec beaucoup de reconnaissance, le sentiment d'avoir vécu une très belle aventure, et surtout avec la conviction que Duillier a encore de très belles pages à écrire.

Bonne continuation et mes meilleurs vœux à vous tous, Merci.

Annexe 2

Mesdames, Messieurs, chers citoyens de notre village,

Permettez-moi en ce dernier Conseil de la législature de vous adresser un petit mot !

Je ne veux pas parler que de moi, mais vous dire que cette fois, je tire bel et bien ma révérence. La grand-mère du Conseil se retire avec, à l'esprit, du travail bien accompli et pleine confiance envers cette jeunesse engagée et notre Municipalité pour la bonne conduite et la gestion de notre commune de Duillier.

Je me rappelle mes premiers Conseils, c'était bien entendu un Conseil général : nous étions bien loin des 800 âmes que devait contenir le village et siégeons assis sur les pupitres de l'école pour délibérer. Nous parlions de régent, pas d'éducateur, nous parlions de commission scolaire, d'école pour nos gamins. Pas encore d'associations intercommunales en matière d'instruction publique. On disait que ça coûte trop cher, mais parlions pas non plus de péréquation ! Bon, attention, on disait candélabre, pas lanterne : respectez mon âge tout de même !

Bref, j'ai eu un immense plaisir à apprendre, collaborer, partager, parfois même un peu redresser avec nos autorités et les gens du village tout au long de mon parcours que je ne décrirais évidemment pas comme un parcours politique, mais d'implication à la bonne cause d'une gestion communale.

Je salue le travail technique : eau, électricité, route et chemins, maintien du patrimoine.

Le travail social : petits et grands, jeunes et moins jeunes, accueil de jour, scolarité.

Le travail économique : gestion des comptes, recettes et dépenses.

Le travail quotidien de tous nos collaborateurs engagés. Merci aussi à eux !

Je souligne la qualité des échanges, parfois tendus mais toujours dans le respect, l'écoute et le fait de défendre l'intérêt commun, le bien-être de nos citoyens !

Je vous souhaite à toutes et tous bon vent dans vos titres et fonctions, dans l'implication que vous tous mettez pour les années à venir afin de continuer à œuvrer avec rigueur, respect de soi et des autres, et surtout l'essentiel qui manque cruellement de nos jours : LE BON SENS dans les décisions communes.

Bravo à ceux qui ont fait, à ceux qui font et à ceux qui feront, et une très belle législature à venir pleine d'enjeux, de défis et de projets qui feront de Duillier, ce village où il fait tant bon y vivre !

Marianne Mugnier

Annexe 3

Monsieur le Syndic, Cher Michel,

Ce soir marque donc la fin d'un chapitre important de ton engagement au service de notre commune.

Au nom du Conseil communal, mais aussi à titre plus personnel, je tiens à sincèrement te remercier pour le travail accompli durant cette législature en tant que Syndic.

Assumer cette fonction demande du temps, de l'énergie, de la disponibilité et beaucoup de patience. Tu as porté cette responsabilité avec sérieux, conviction et un attachement constant à l'intérêt de notre village.

Parmi les dossiers qui ont marqué ton mandat, il en est un qui occupait une place particulière dans ton cœur : le PACom.

Tu as eu la satisfaction de voir ce projet aboutir et, comme tu l'as toi-même dit, cela te permet aujourd'hui de partir « le cœur léger ».

Nombreux sont ceux à comprendre ce que cela représente pour toi, je crois.

Nous retiendrons aussi ta gestion rigoureuse et impeccable des finances communales : tu laisses une situation saine et solide à ton successeur, ce qui constitue sans doute l'un des plus beaux héritages que puisse transmettre un Syndic !

Mais au-delà des projets et des chiffres, c'est surtout l'homme que je souhaite saluer ce soir.

Derrière une apparente réserve et un caractère parfois bien affirmé, chacun a pu découvrir un homme de cœur et de valeurs, profondément attaché à sa commune et au bien commun.

Ta fiabilité, ton sens des responsabilités, ta loyauté et ton dévouement à la collectivité auront marqué celles et tous ceux qui ont eu la chance de te côtoyer et travailler à tes côtés.

Les fonctions passent, les mandats s'achèvent, mais l'engagement qu'ils représentent laisse toujours une trace. La tienne restera bien présente dans la mémoire de notre commune.

Cher Michel, merci pour ton engagement : tu peux désormais quitter cette fonction avec la satisfaction de pouvoir regarder le chemin parcouru avec la certitude du devoir accompli.

Nous te souhaitons beaucoup de bonheur pour la suite, de beaux projets et surtout la satisfaction de poursuivre ton chemin avec le cœur léger, fort du travail accompli au service de notre commune, et la liberté de te consacrer pleinement à tout ce qui compte pour toi.

Au nom de l'entier du Conseil communal, bon vent, et merci !

Stéphanie GUIDI
Présidente

Annexe 4

Madame La Présidente, Mesdames, Messieurs,

A mon tour de m'adresser à notre Cher collègue Christophe, notre municipal fantôme comme t'a baptisé Mme Turin, préfet. Perso, je préfère Kiki...

Voilà Kiki, cette fois c'est la dernière soirée que tu consacres à ton mandat politique, qui a débuté il y a 15 ans quand-même. Quel joli parcours.

15 ans de chantiers suivis avec sérieux, professionnalisme... et surtout avec un sens remarquable des priorités. Car s'il y a bien une chose que notre cher collègue a toujours su planifier avec une précision chirurgicale, ce sont ses vacances !

On pourrait même dire qu'il gérât son agenda selon une règle simple : d'abord placer les congés, ensuite les rendez-vous de chantiers.

Et bien cela a été efficace puisque Christophe a déposé près de 15 préavis durant son mandat et il les a menés à terme d'une main de maître. Et des gros dossiers, tels que l'aménagement du chemin du Four, le carrefour de l'épicerie, la pose d'un tapis phono-absorbant sur la rue du Château, la réfection des rues du village et la création de cheminements piétonniers. Concernant les bâtiments, il y a eu la transformation de l'ancienne poste pour y accueillir l'actuelle administration communale, la réfection des façades et l'isolation du centre communal, la rénovation du bâtiment de l'Edgaronette, la création de notre magnifique déchetterie intercommunale, le remplacement de la fontaine du Vieux-Village et le dernier en date, l'aménagement des parois de cette salle polyvalente. Bravo Kiki, faire tout ça en plus de ton travail et de tes loisirs, c'est magnifique. Quel talent !

Durant toutes ces années, nous avons aussi beaucoup apprécié ton tempérament de bon vivant. Toujours de bonne humeur, toujours agréable à côtoyer, toujours partant pour partager un bon moment, une bonne bouteille ou surtout un bon gueuleton. Ne change rien, tu es un pur produit vaudois. Et ça, on adore...

Et Kiki, tu possèdes également une qualité devenue rare : une patience à toute épreuve. Je crois sincèrement que personne ici ne t'a jamais vu te mettre en colère. En toutes circonstances, tu as toujours su garder ton calme légendaire. Une maîtrise de soi qui force le respect.

A partir d'aujourd'hui, c'est une nouvelle aventure qui commence pour toi. Enfin du temps libre. Comment vas-tu réussir à occuper tes lundis soirs, les mercredis matins, les soirs de conseil ? Si jamais, je suis toujours à la recherche de bénévoles...

Nous te souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle liberté, de rester le bon vivant que nous connaissons tous, et surtout de continuer à savourer la vie avec le même sourire et la même bonne humeur qui t'ont accompagnés tout au long de ces trois législatures.

Merci pour ces 15 années, merci pour les moments partagés, et bravo pour cette belle carrière politique. Si Duillier est un beau village où il fait bon vivre, c'est aussi grâce à toi.

Tous les collègues se joignent à moi pour t'adresser nos félicitations et te souhaiter beaucoup de bonheur pour cette nouvelle vie !

Claudine Vanat-Gachet

Annexe 5

Cher Syndic, Cher Michel, Mitch,

Quinze ans de municipalité, soit trois lustres... avec une année de plus, il fallait bien prendre une longueur d'avance sur tes futurs collègues. Toi qui as repris, dès le 1^{er} juillet 2010, le poste laissé vacant par Jean-Claude Besse à la tête des finances communales, en devenant, comme tu le dis souvent, notre Picsou.

L'heure du bilan est arrivée, encore faut-il savoir si ce mot convient vraiment. Car pour Duillier, il ne s'agit pas tant de faire de la politique, mais de servir la commune avec rigueur, constance et sens des responsabilités et comme tu l'as si souvent rappelé, faire tourner le ménage communal. Voilà ce qui t'a animé durant toutes ces années, d'abord dans la gestion de notre patrimoine financier, puis en plus, ces cinq dernières années, dans la fonction de Syndic.

Je ne vais pas énumérer tous les projets et tous les préavis auxquels tu as pris part : la liste serait trop longue. Mais, dans la grande majorité d'entre eux, tu as été là, présent, attentif, engagé non pas pour y mettre ton grain de sel, toi qui aimes bien la cuisine, mais bien pour nous aider à cadrer, canaliser, ficeler, voire bétonner le périmètre de nos ardeurs expansives.

L'objectif que tu t'étais fixé avant ton départ pour une retraite « syndicale » était de finaliser le PACom, et cela n'a pas été une sinécure, bien au contraire, pas loin de la quadrature du cercle. Une image qui dit bien l'ampleur de la tâche : concilier des exigences contradictoires pour aboutir à un compromis. Un compromis capable de satisfaire toutes les parties prenantes, du citoyen de Duillier jusqu'à la Présidente du Conseil d'État, que tu as eu l'occasion de rencontrer pour défendre notre vision communale. Un véritable jeu de l'oie, où il fallait, autant que possible, éviter la case « Imhof », faute de quoi il fallait revenir à la case départ.

Michel, j'ai retrouvé une lettre du 10 juin 2010 — déjà seize ans. Une lettre de démission que tu m'avais adressée, alors que j'étais président du Conseil communal, et dans laquelle, après avoir remercié l'organe délibérant, tu t'étais en quelque sorte auto-assermenté. En la relisant aujourd'hui, on mesure à quel point ces mots étaient de circonstance : ils portaient déjà une manière d'être, une exigence, une fidélité à notre village. En voici l'extrait :

"Sachez que je débiterai cette nouvelle fonction avec humilité et respect envers tous ceux qui ont contribué à ce que représente aujourd'hui notre village, notamment vivant, entendant, attirant, et sein financièrement. Je m'engage à apporter à mon tour une pierre à cet édifice et à défendre sans compromis – *ndlr : Quoi que par rapport à mes propos précédents, le compromis s'impose* - les intérêts des Duilliérans tout en respectant et en appliquant les principes et règles fondamentaux au bon fonctionnement de la collectivité publique et de ses institutions. C'est dans cet esprit que je compte sur vous tous pour une collaboration constructive et positive pour le bien de notre village."

Eh bien, voilà : ce qui a été dit a été accompli. Ce que tu annonçais alors, avec humilité, tu l'as pleinement incarné au fil des années. Et si, comme le relatait encore l'article de *La Côte* en début d'année, tu as parfois dû consentir à des compromis, tu ne l'as jamais fait autrement que dans l'intérêt de la collectivité, avec ce sens du devoir et cette loyauté qui t'ont toujours caractérisé.

Michel, un chapitre se termine. Et, avec lui, c'est aussi une page importante de la vie de notre commune qui se tourne. Pour ton engagement indéfectible envers Duillier, pour le temps donné, pour l'énergie consacrée, pour la fidélité dont tu as fait preuve envers nos institutions, nous tes collègues de la Municipalité, ainsi que toutes les conseillères et tous les conseillers, te disons un immense et très sincère merci.

Nous te souhaitons désormais de savourer pleinement le temps retrouvé, auprès de ta famille, de tes proches et de tes amis. Alors, laisse le bateau à moteur au port et mets les voiles : bon vent, Michel, et merci.

Claude Bosson

